

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, HERMET, LAURIER, SOUM-GLAUDE,

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CASSAN, HERRERO, MICHEL, PONTIER

Absent excusé : Mme VINCENT, Mrs FOUCQUE, CANAL, PALAU

### ACTUALISATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire précise qu'il y aurait lieu d'effectuer certaines modifications sur le PCS établi en 2016 suite aux dernières élections et au dernier recensement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les modifications nécessaires à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune

### RAMASSAGE DECHETS VERTS

Le Conseil Municipal entérine la décision de règlementer le ramassage des végétaux par les agents techniques de la commune. Celui-ci concernera dorénavant les végétaux résultant de l'entretien courant des espaces verts des administrés (tonte, désherbage, taille) et sera limité à un camion. Tous les végétaux résultant de travaux effectués par des professionnels devront être enlevés par ceux-ci.

### DECISION MODIFICATIVE BUDGET CHATEAU

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu d'effectuer une décision modificative au budget site de 2021 suivant le tableau ci-dessous.

Cette modification concerne l'annulation du titre 55 émis en 2015 sur ce budget demandé par le Service de Gestion Comptable de Carcassonne. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Section de Fonctionnement

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
6232		1544.40 €
673	1544.40 €	

### AVENANT N°3 POUR LOT 13 ELECTRICITE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 pour le lot 13 Electricité résultant d'une mise aux normes des installations plonge existantes, une modification de l'éclairage extérieur et la nécessité de prises cuisine supplémentaires.

Ces modifications entraînent une révision de tarifs, à savoir :

Montant de l'avenant n° 3 : 1 642.00 € HT soit 1 970.40 € TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de 45 407.74 € HT soit 54 489.28 € TTC.

### TAXES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal décide de refacturer à ses différents locataires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est perçue par la Communauté de Communes et réglée par la Commune avec la taxe foncière.

### **INSTALLATION CABANE LIVRES**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'une cabane à livres créée par l'association « le comptoir des coccinelles » au niveau de l'entrée de l'ALAE à l'école. Cependant avant la mise en place de cette cabane, il est nécessaire d'établir une charte pour l'entretien et le fonctionnement de ce système d'échanges.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal approuve la décision de procéder à une subvention exceptionnelle du budget de la commune en faveur du budget de l'eau/assainissement pour un montant de 20 000.00 €. En effet, des frais supplémentaires et non prévus en section de fonctionnement ont dû être effectués.
- Conformément au bail emphytéotique consenti au gestionnaire du camping au lieu-dit Saint Jean, la Commune doit rembourser tous les ans la taxe foncière. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le remboursement de la somme au gestionnaire de cet établissement.
- L'opération brioches 2021 organisée par l'ESAT « L'envol » de Pennautier aura lieu cette année du 11 au 19 octobre 2021. Des brioches seront livrées à la mairie et seront disponibles au prix de 6 euros pièce.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour louer le gîte au presbytère pour deux mois moyennant un loyer de 250.00 €.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le Maire

